



COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2023 à 19h00

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal = 14
En exercice = 14
Qui ont pris part à la délibération = 12

Date de la convocation-diffusion

31 mars 2023

Date d'affichage du CR : 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient Présents :

Mesdames : Laëtitia FOURY, Aube MOURET, Sophie POUJOL, Sylvia VERYHA

Messieurs : Fabien CRUVEILLER, Stéphane BRIONI, Pierre DURANDET, John HUISMAN, Philippe PINCHARD, Laurent ROQUE,

Absents excusés : Catherine BOUCHET, Didier DURAND, Nicolas ROME, Jérémy BRITO,

Pouvoirs : Catherine BOUCHET à Laurent ROQUE ; Jérémy BRITO à Laëtitia FOURY

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent ROQUE

Le conseil municipal observe une minute de silence et de recueillement à la mémoire de Xavier Thaler, conseiller municipal en exercice depuis les élections municipales de 2020, décédé le lundi 3 avril 2023.

Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE

Madame Sophie POUJOL propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux de fiscalités locales et de prendre en compte la réforme de la taxe d'habitation conformément à la loi de finances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

TAXE D'HABITATION SUR RESIDENCE SECONDAIRE	8.9 %
TAXE FONCIERE SUR BÂTI	37.64 %
TAXE FONCIERE SUR NON-BÂTI	43.50 %

Objet : Vote du budget M14 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête et vote par chapitre le Budget Primitif M14 de 2023 tel que présenté ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT €
011	Charge à caractère général	251 000 00€
012	Charges de personnels, frais assimilés	292 150.00€
65	Autres charges de gestion courante	85 700 00€
66	Charges financières	10 600.00€
67	Charges exceptionnelles	2 200.00€
022	Dépenses imprévues	44 000.00€
023	Virement à la section d'investissement	51 534 55€
	TOTAL	737 184.55€
RECETTES		
013	Atténuations de charges	6 100.00€
70	Produits services, domaine et ventes divers	64 900.00€
73	Impôts et taxes	319 200.00€
74	Dotations et participations	216 900.00€
75	Autres produits de gestion courante	6 100.00€
77	Produits exceptionnels	800.00€
R002	Résultat reporté	123 184.55€
	TOTAL	737 184.55€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT €
20	Immobilisations incorporelles	18 000.00€
21	Immobilisations corporelles	127 000.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	24 000.00€
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000.00€

001	Solde d'exécution reporté	80 135.78
	TOTAL	252 135.78€
	RECETTES	
13	Subventions d'investissement	48 500.00€
10	Dotations, fonds divers et réserves	130 135.78€
16	Emprunts et dettes assimilées	21 965.45€
021	Virement de la section de fonctionnement	51 534.55€
	TOTAL	252 135.78€

Objet : Vote du budget M49 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête et vote par chapitre le Budget Primitif M49 de 2023 tel que présenté ci-après :

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT €
011	Charge à caractère général	175 450.00€
012	Charges de personnels, frais assimilés	26 000.00€
014	Atténuations de produits	19 000.00€
65	Autres charges de gestion courante	3 700.00 €
66	Charges financières	17 000.00€
67	Charges exceptionnelles	1 100.00€
022	Dépenses imprévues	18 000.00€
042	Opération d'ordre de transfert entre section	55 812.00€
023	Virement à la section d'investissement	181 334.16€
	TOTAL	497 396.16€
RECETTES		
70	Produits services, domaine et ventes divers	193 080.00€
74	Subvention d'exploitation	2 000.00€
75	Autres produits de gestion courante	9 650.00€
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	34 000.00€
R002	Résultat reporté	258 666.16€
	TOTAL	497 396.16€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 000.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	825 200.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 500.00€
23	Immobilisations en cours	278 000.00€
	TOTAL	1 138 700.00€
RECETTES		
001	Résultat reporté	167 652.55€
021	Virement de la section d'exploitation	181 334.16€
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	55 812€
13	Subventions d'investissement	206 400.00€
16	Emprunts et dettes assimilées	443 000.00€
10	Dotations, fonds divers et réserves	84 501.29€
	TOTAL	1 138 700.00 €

Objet : Attributions de subventions aux associations

Le Conseil municipal vote et arrête les subventions telles que détaillées ci-après et ouvre les crédits correspondants à l'article 6574 du BP 2023 :

AMIS DE L'AGE D'OR : 250 €,

Par 12 voix pour

BOULE BEAU RIVAGE : 250 €,

Stéphane BRIONI et Philippe PINCHARD ne souhaitent pas prendre part au vote

Par 10 voix pour,

OLYMPIQUE DE CARDET (Ecole de foot): 450 €

Stéphane BRIONI et Pierre DURANDET ne souhaitent pas prendre part au vote

Par 10 voix pour,

VCC : 250 €

Laurent ROQUE et Laëtitia FOURY ne souhaitent pas prendre part au vote

Par 10 voix pour,

CHASSE : 250 €

Philippe PINCHARD ne souhaite pas prendre part au vote

Par 11 voix pour

Association des parents d'élèves (« ASSOC.ENSEMBLE POUR LES ») : 675€,

Par 12 voix pour,

CLUB TAURIN : 250 €

Par 12 voix pour,

AMICALE DES POMPIERS CALENDRIER (« SARL AF TELEMATIQUE ») : 250 €

Laëtitia FOURY ne prend pas part au vote

Par 11 voix pour,

OCCE : 375 €

Par 12 voix pour,

Comité des fêtes : **2 000€**

Par 12 voix pour,

<p>MARCHE DE TRAVAUX PORTANT SUR LA REALISATION D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE ET RAFRAICHISSEMENT - BATIMENT SCOLAIRE - COMMUNE DE CARDET EXAMEN DES OFFRES</p>
--

A - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Mairie de cardet

M. Fabien Cruveiller - Maire

1 place de la Mairie

30350 Cardet

Tél : 04 66 83 81 42

SIRET 21300068000016

B - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché de travaux a pour objet la réalisation d'un nouveau système de chauffage et rafraichissement.

Mode Procédure adaptée ouverte

Forme prestation : 1 lot unique

C - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Envoi le 20/01/23 à la publication

Remise des offres le 27/02/23 à 17h00 au plus tard.

Déposer un Pli dématérialisé

Visite sur site obligatoire

D - ADMISSION DES CANDIDATURES

Responsable chargé de l'enregistrement : BANNHOLTZER Grégory - Cabinet EPIC – assistance à maîtrise d'ouvrage

Nombre de plis reçus: 8 plis dans les délais et 0 plis hors délais.

Enregistrement des plis :

1 D 24/02/23 à 10:22 B G Plomberie Chauffage 30900 Nimes

2 D 27/02/23 à 10:36 DIASCLIM 31170 Tournefeuille

3 D 27/02/23 à 14:03 T2FM 30900 Nimes

4 D 27/02/23 à 14:04 ADE Artisans Des Energies 34690 Fabregues

5 D 27/02/23 à 14:30 SARL CREA'SOLAIR 30900 Nimes

6 D 27/02/23 à 15:33 REBOUL COTTE CLIMATIQUE 26200 Montelimar

7 D 27/02/23 à 16:16 CK ELEC 30620 Aubord

8 D 27/02/23 à 16:37 P C S B 30100 Ales

Après examen des candidatures, il est proposé de prendre la décision suivante:

Tous les candidats ont remis une candidature conforme et complète

L'ensemble des candidats ont une capacité professionnelle, technique et financière jugée satisfaisante.

Nombre de candidats admis: 8 candidatures

E – ANALYSE DES OFFRES

Responsable chargé de l'analyse des offres techniques : GADEA Antoine , CETEX INGENIERIE -maîtrise d'œuvre

La Maîtrise d'œuvre a effectué le jugement des offres par application des critères énoncés au règlement de la consultation en son article 8.2 : l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement selon les critères pondérés suivants :

CRITERES	PONDERATION
PRIX	40 %
Prix analysé au regard du prix global et forfaitaire indiqué à l'AE	
VALEUR TECHNIQUE analysée au regard du mémoire technique décrivant :	60 %
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les moyens humains et matériels dédiés à l'exécution du marché (formation, expériences, niveau de qualification, etc.) 	10 %
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La méthodologie envisagée pour l'exécution des prestations en milieu occupé des locaux « zone école » et « zone mairie » 	20 %
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La production d'un planning détaillé (l'unité de temps maximale sera la semaine); ce document sera accompagné d'une note explicative correspondante au délai de réalisation proposé et optimisé par le candidat permettant de garantir la réalisation dans les temps impartis. <p>(A noter que les travaux devront impérativement être achevés au plus tard le 21 aout 2023)</p>	20 %
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une liste de 5 références de moins de cinq ans de travaux effectués en milieu occupés et/ou de bâtiments scolaires <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nom de la maîtrise d'ouvrage <input type="checkbox"/> Lieu des travaux <input type="checkbox"/> Date de la réalisation <input type="checkbox"/> Nature des travaux <input type="checkbox"/> Nom de l'architecte et/ou maître d'œuvre d'exécution 	10 %

Négociations :

Au regard de la qualité des offres reçues, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager une négociation avec les 3 meilleurs candidats. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve aussi la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. Dans l'hypothèse où celle-ci serait engagée, les conditions d'accès à la négociation sont celles décrites à l'article 3.1.3 du règlement de consultation.

Classement des offres :

N° de pli	Entreprises	VALEUR TECHNIQUE	Offre de l'entreprise	% estimation (60 000 €)	Notation du critère			VALEUR PRIX	Total des Critères	Classement
		60%			Montant de l'offre moins disante/offre entreprise x 100	40%	Note pondérée			
1		60,00		-30,31%	38	x 10 =	91,46	36,59	96,59	2
					245,57	0				

	BG PLOMBERIE CHAUFFAGE		41 814,90		41 814,90					
2	DIASCLIM	37,50	49 855,57	-16,91%	38 245,57 49 855,57	x 10 0	= 76,71	30,69	68,19	8
3	T2FM - SODEV	47,50	56 555,00	-5,74%	38 245,57 56 555,00	x 10 0	= 67,63	27,05	74,55	6
4	A.D.E	60,00	38 245,57	-36,26%	38 245,57 38 245,57	x 10 0	= 100,0 0	40,00	100,0 0	1
5	CREA SOLAIR	50,00	42 800,00	-28,67%	38 245,57 42 800,00	x 10 0	= 89,36	35,74	85,74	5
6	REBOUL COTTE CLIMATIQUE	60,00	54 041,31	-9,93%	38 245,57 54 041,31	x 10 0	= 70,77	28,31	88,31	4
7	CK ELEC	60,00	41 869,54	-30,22%	38 245,57 41 869,54	x 10 0	= 91,34	36,54	96,54	3
8	PCSB	40,00	49 888,50	-16,85%	38 245,57 49 888,50	x 10 0	= 76,66	30,66	70,66	7

Après examen des offres,

L'entreprise mieux disante au regard des critères de sélection est l'entreprise ADE ;

L'offre est complète, détaillée et conforme ;

L'offre étant nettement inférieure à l'estimation et bien inférieure aux autres offres des candidats ;

La maîtrise d'œuvre propose de ne pas faire de négociations afin de verrouiller le prix proposé et de retenir l'offre de l'entreprise ADE pour un montant de 38 245,57 €HT

F - ATTRIBUTION DU MARCHE

Pour donner suite de la consultation, il a été décidé à l'unanimité en séance du conseil municipal du 06.04.2023 d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Envoyer un courrier d'attribution provisoire dès à présent à l'entreprise ADE
- Envoyer les courriers de rejet aux entreprises non retenues ;
- Signer et notifier le marché de travaux dès réception de l'AE

Election des représentants communaux au sein de la commission thématique EAU ASSAINISSEMENT ET GEMAPI de la Communauté de communes du Piémont Cévenol

Suite à la séance du conseil communautaire en date du 25 janvier 2023, les élus communautaires ont approuvé à l'unanimité la création de la commission eau assainissement et Gemapi.

Il convient de procéder à la nomination des représentants communaux (1 titulaire et 1 suppléant) qui représenteront la commune au sein de cette commission.

Monsieur le Maire appelle à candidature.

Monsieur Stéphane Brioni et M. John Huisman, font acte de candidature.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

De désigner M. Brioni Stéphane en tant que délégué titulaire et M. Huisman John en tant que délégué suppléant pour représenter la commune au sein de la commission thématique eau assainissement et Gemapi de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

QUESTIONS DIVERSES :

Suite au conseil d'école du mardi 4 avril et compte tenu des perspectives en terme d'effectifs (79 enfants scolarisés) et des besoins d'encadrement afférents pour la rentrée 2023, il est convenu de faire appel à un contrat d'apprentissage aux métiers de l'enfance (ATSEM) pour compléter l'équipe péri-scolaire et permettre une mise en conformité et une efficacité dans les activités périscolaires (cantine/garderies) et sur le temps scolaire l'après-midi dans la classe des GS – CP – CE1 notamment.

Fin de la séance à 20:25

